



Marées vertes : ramasser les algues ou épandre moins de nitrates !

Il aura fallu qu'un cheval trouve la mort sur la plage de Saint-Michel-en Grève, empoisonné par de l'hydrogène sulfuré généré par d'épaisses couches d'algues vertes en décomposition, pour que François Fillon, accompagné de plusieurs Ministres, se déplace en Bretagne du nord pour tenter d'appréhender l'ampleur du phénomène des « marées vertes ». Et début septembre, on apprenait qu'un ouvrier chargé du débalayage des algues est décédé brutalement, à la même période, peut-être en raison de son exposition à leurs émanations.

Les marées vertes sur les côtes bretonnes ne représentent qu'un aspect d'un phénomène plus général d'eutrophisation des eaux, qui se manifeste par le développement de très grandes quantités de végétaux. En mer, on trouve principalement les ulves qui forment les marées vertes qui recouvrent plages et rochers, mais aussi les algues phytoplanctoniques dont certaines sont toxiques et ruinent la conchyliculture. Dans les eaux douces, prolifèrent certaines variétés de phytoplancton ou de végétaux enracinés, la compétition tournant souvent à l'avantage des algues, dont certaines sont toxiques comme les algues bleues par exemple.

A l'origine de ces explosions végétales : les nitrates et les phosphates, éléments nutritifs en excès dans les eaux, qui perturbent fortement la compétition entre les végétaux. Certains étant avantagés finissent par coloniser tout un milieu, les ulves en mer par exemple. Ces phénomènes sont complexes, les polluants les influencent aussi.

Le Ministère de l'agriculture¹ avait calculé que l'excédent de nitrates, rejeté en mer, représentait plus de 700 000 tonnes d'azote par an : la contribution de l'agriculture se situant à 75%, (80% dans le bassin Loire Bretagne).

A partir de la Loire, l'impact sur l'océan des grandes régions céréalières comme la Beauce, la Champagne Berrichonne, la Limagne, est déjà considérable, il l'est encore plus si l'on ajoute les déjections animales de la Bretagne qui concentre 55% de la production de porcs sur 6% de territoire national.

L'affaire des marées vertes n'est pas nouvelle, on note d'ailleurs une augmentation du nombre de plages touchées par ce phénomène. On ne constate pas non plus de réduction de l'eutrophisation des eaux douces

Et pourtant on s'en est occupé et on s'en occupe toujours. Il y a trente ans déjà, l'agence de l'eau Loire Bretagne organisait un voyage d'étude en Hollande et au Danemark sur la manière d'élever proprement des cochons, et pour quels résultats ? Sans parler du PMPOA², ce dispositif mis en place en octobre 1993 par Michel Barnier, Ministre de l'Environnement, et Jean Puech, Ministre de

¹ **IFEN** : des chiffres similaires sont donnés par cet organisme

² **PMPOA** : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole. Seules les pollutions générées par les élevages étaient assujetties aux redevances des agences de l'eau et représentaient 2% des contributions totales en Loire Bretagne. Les pollutions par les engrais à base d'azote n'étaient pas taxées : elles ne le sont toujours pas.

l'Agriculture, financé à hauteur de 70% par l'argent public, et imposé aux agences de l'eau qui devaient apporter 30% du montant des projets. Selon les observateurs administratifs, ce dispositif était une véritable usine à gaz qui a fini par faire des petits avec un PMPOA 2 et des Programmes « Bretagne eau pure » 1, 2, et la suite... pratiquement sans résultats, sous la pression de l'augmentation des effectifs de porcs, de volailles, de bovins : situation dénoncée en permanence par les associations, la Cour des Comptes, la presse. Mais les bonnes choses ont une fin, la commission européenne a fini par informer la France, qui le savait, de l'illégalité d'un financement du PMPOA à 70% sur fonds publics, donc exit le PMPOA, mais les moyens financiers engloutis dans cette opération ont été considérables !

Juste avant le début du PMPOA, en 1992, rentre en application la « directive nitrates » à partir de laquelle sont délimitées les « zones vulnérables » à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies de la sorte : sont classées en zones vulnérables les secteurs qui alimentent en eau les nappes souterraines ou les rivières, dont les teneurs en nitrates sont supérieures à 50mg/l, ou comprises entre 40 et 50 mg/l, avec une tendance à l'augmentation supérieure à 5mg/l en 5 ans.

Depuis 1992, nous en sommes à la quatrième révision de ces zones qui représentent aujourd'hui plus de la moitié du territoire national. En Loire Bretagne, la surface de ces zones est passé de 52% à 54%, avec ces chiffres, on mesure l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution agricole !

Enfin dernier effort avant faillite, la mise en oeuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, (DCE) avec l'entrée en vigueur en 2010, pas très vigoureuse d'ailleurs, des SDAGE dans lesquels les dispositions qui pourraient contribuer à réduire les nitrates sont loin d'être contraignantes. Fin de l'histoire, début d'une nouvelle ère.

A l'occasion de son déplacement en Bretagne, le Premier Ministre a annoncé que : « *L'Etat prendra désormais en charge le nettoyage des algues vertes qui polluent les côtes bretonnes depuis des décennies et dont le risque pour la santé est désormais avéré* ». L'Etat se réveille dans l'action curative, il va financer le ramassage des algues là où elles présentent un risque pour la santé, ce que faisaient déjà les communes : bel effort ! Et là où il n'y a pas de risque avéré, que fera t-on ? On attendra quelques années que la couche d'algues soit plus épaisse !

Le curatif n'est pas à rejeter, mais la solution au problème des algues passe par la réduction drastique des émissions de nitrates à la source. Que fera l'Etat de plus que ce qui a déjà été fait ? Si l'on en croit l'agence REUTERS³ Madame Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'environnement, a déclaré : « *On prend les choses en mains* » tout en ajoutant qu'elle ne voulait pas « *réécrire le passé* »... « *L'Etat assume pleinement ses responsabilités maintenant* » a t-elle dit.

Voilà une posture bien dynamique, mais on mesure l'ampleur du chantier car du passé on ne peut faire table rase, des millions de cochons et d'animaux sont installés et l'utilisation intensive des engrais est une affaire florissante. On souhaite bien du plaisir à la future commission interministérielle de lutte contre la prolifération des algues vertes qui risque bien de patauger dans l'eutrophisation, le lisier breton, les nitrates et les retombées de cinquante années d'une politique agricole maximaliste.

³ **REUTERS** : « L'Etat s'attaque avec retard au fléau des algues vertes » 20/08/2009